

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Zootechnicien-ne, session 2026, dans l'académie de MONTPELLIER.**

**Le président de l'Université Perpignan Via Domitia, Monsieur Yvan AUGUET,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Zootechnicien-ne, au titre de l'année 2026, dans l'académie de MONTPELLIER :

Madame DUVAL Muriel, maître de conférences de classe normale, présidente du jury, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Monsieur SANCHEZ Frédéric, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Observatoire Océanologique, Banyuls-sur-Mer.

Madame ALVAREZ MARTINEZ Maria Teresa, ingénieur de recherche de classe normale, experte, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Montpellier.

Monsieur ARNAUD Jacques-Damien, ingénieur de recherche hors classe, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Montpellier.

Madame FALIEX Elisabeth, maître de conférences de classe exceptionnelle, suppléante, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Perpignan, le 12.05.26

Yvan AUGUET



**Pr Yvan AUGUET**

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia  
Président de la Fondation UPVD